



Observatoire de la Petite Enfance
Offre et demande des modes d'accueil dans la Vienne

Édition 2010



Sommaire

L'adéquation de l'offre et de la demande

Les naissances domiciliées.....6

Les enfants de moins de 6 ans.....8

L'offre d'accueil et de services.....9

La répartition de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans la Vienne.....15

L'accessibilité des services

Les familles en situation d'insertion.....18

Les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.....19

L'impact financier en fonction du choix du mode d'accueil.....21

La couverture des contrats enfance jeunesse.....22

L'élaboration de l'observatoire départemental d'accueil des jeunes enfants a pour but une analyse détaillée sur le territoire afin de recenser les besoins. Il constitue un état de l'offre d'accueil individuel et collectif du département.

Les cartes sont réalisées selon un découpage par intercommunalités.

Cet observatoire partagé est l'un des axes du Contrat Enfance Jeunesse (2008-2012) signé entre la CAF, la MSA et le Conseil général.

Il contribue à un meilleur éclairage des décisions et actions en faveur de la petite enfance, et décline les objectifs et axes d'orientations.

L'ADÉQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

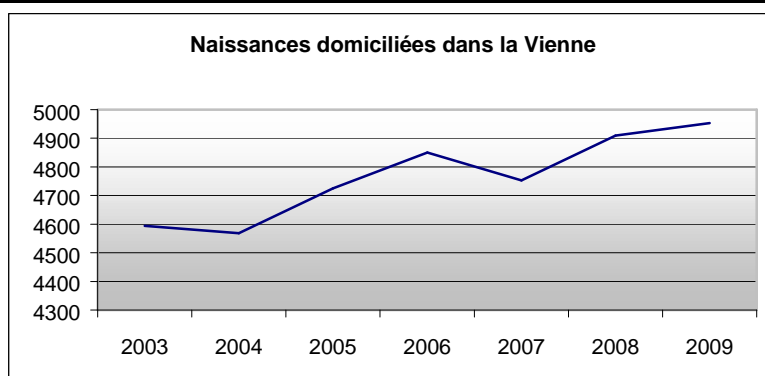
Les naissances domiciliées dans la Vienne

La Vienne est en progression régulière avec 7,8 % d'évolution entre 2003 et 2009.

En comparaison, l'évolution des naissances entre 2003 et 2009 est de 4,5 % en Poitou-Charentes.

En 2009, la Vienne représente 26,4 % des naissances de la région.

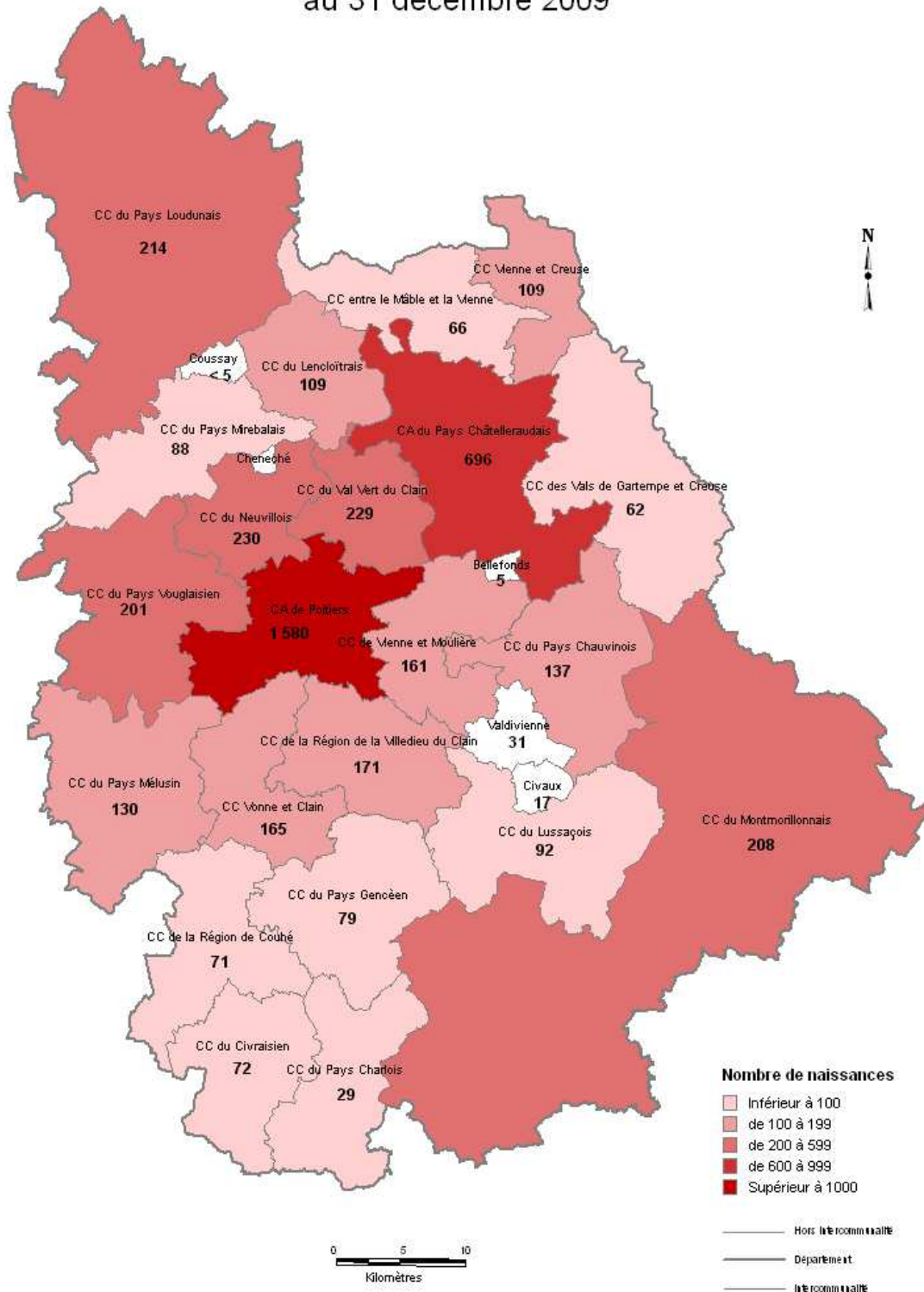
	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes	France métropole
2003	3401	5935	3994	4594	17 924	759 937
2004	3514	5900	4100	4568	18 082	766 425
2005	3570	6069	4191	4725	18 555	772 841
2006	3653	6089	4057	4850	18 649	795 314
2007	3618	5903	4037	4753	18 311	784 538
2008	3666	6136	4331	4909	19 042	876 952
2009	3408	6209	4157	4953	18 727	821 000



Source : INSEE

	2008	2009	Evolution
CC du pays Loudunais	252	214	-15,08%
CC Mâble et Vienne	104	66	-36,54%
CC Vienne et Creuse	75	109	45,33%
CC du Mirebalais	106	88	-16,98%
CC du Lençloitrais	106	109	2,83%
CA du pays châtelleraudais	682	696	2,05%
CC du pays Vouglaisien	201	201	0,00%
CC du Neuvilleois	239	230	-3,77%
CC du val vert du Clain	231	229	-0,87%
CC des vals de Gartempe et Creuse	77	62	-19,48%
CA de Poitiers	1 543	1 580	2,40%
CC de Vienne et Moulière	149	161	8,05%
CC du pays Chauvinois	116	137	18,10%
CC du pays Mélusin	120	130	8,33%
CC Vonne et Clain	135	165	22,22%
CC région de La Villedieu du Clain	189	171	-9,52%
CC du Lussacois	69	92	33,33%
CC du Montmorillonais	190	208	9,47%
CC région de Couhé	90	71	-21,11%
CC du pays Gencéen	85	79	-7,06%
CC du Civraisien	82	72	-12,20%
CC du pays Charlois	18	29	61,11%
Hors CC (Coussay, Cheneché, Bellefonds, Valdivienne, Civaux)	50	54	8,00%
TOTAL	4909	4953	

Naissances domiciliées dans le département de la Vienne au 31 décembre 2009



Source : INSEE - Géo.PM
 Réalisation : de l'Institut National de l'Information Géographique
 Date : mai 2010

Les enfants de moins de 6 ans

La répartition au 31/12/2006

La répartition des tranches d'âge du département de la Vienne est similaire à celle de la région Poitou-Charentes.

	Vienne	%	Poitou-Charentes	%
0 à 6 ans*	33 308		132 100	
Dont 0 à 2 ans*	14 247	43%	55 071	42%
Dont 3 à 4 ans*	9 471	28%	37 979	29%
Dont 5 à 6 ans*	9 590	29%	39 050	29%

(*révolus)

Enfants de - 6 ans dans la Vienne en 2006



Source INSEE

La scolarisation au 01/09/2009

Environ 1 enfant sur 10* de moins de 3 ans a été scolarisé à la rentrée 2009, dont 1/3 en école privée.

(* enfants nés en 2007 : 4753 dont 549 de moins de 3 ans = 1,15/10)

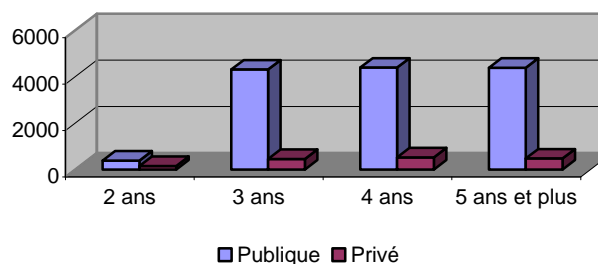
100% des enfants sont scolarisés à partir de 3 ans.

Effectif d'élèves dans l'enseignement préélémentaire publique*				
2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	TOTAL
393	4 317	4 400	4 397	13 507
2,90%	31,96%	32,57%	32,55%	
Effectif d'élèves dans l'enseignement préélémentaire privé*				
2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	TOTAL
156	456	528	480	1 620
9,62%	28,14%	32,59%	29,62%	

* petite, moyenne et grande section

Source : Inspection académique

Effectif d'élèves dans l'enseignement préélémentaire



Taux de double activité professionnelle des familles ayant des enfants de moins de 3 ans en 2008

9 communautés de communes sur les 22 ont un taux de double activité professionnelle des familles supérieur à 60 %, qui sous-entend un besoin de mode d'accueil.

A titre indicatif sur le département, on comptait en 2008, 11 696 familles ayant une double activité professionnelle avec des enfants de moins de 6 ans.

CC du pays Loudunais	49,64%
CC Mâle et Vienne	64,19%
CC Vienne et Creuse	57,31%
CC du Mirebalais	53,66%
CC du Lençlois	55,84%
CA du pays châtelleraudais	49,95%
CC du pays Vouglaisien	61,40%
CC du Neuvilleois	70,72%
CC du val vert du Clain	64,99%
CC des vals de Gartempe et Creuse	55,03%
CA de Poitiers	45,66%
CC de Vienne et Moulière	75,28%
CC du pays Chauvinois	57,28%
CC du pays Mélusin	66,10%
CC Vonne et Clain	66,33%
CC région de La Villedieu du Clain	71,85%
CC du Lussacois	63,85%
CC du Montmorillonais	47,66%
CC région de Couhé	56,55%
CC du pays Gencéen	58,21%
CC du Civraisien	45,74%
CC du pays Charlois	43,84%
Hors CC (Coussay, Cheneché, Bellefonds, Valdivienne, Civaux)	NC
Moyenne Départementale	52,40%

Source : CAF

L'offre d'accueil et de services

Les assistants maternels

On constate une augmentation de 106 assistants maternels entre 2008 et 2009, soit 293 places agréées dont 200 actives.

« 2 660 assistants maternels ont été réellement actifs au moins un mois dans l'année » (source Imaje 2008)

Définition d'un assistant maternel actif : qui a gardé un enfant au moins un mois au cours de l'année et dont les parents bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant complément mode de garde.

1 assistant maternel sur 2 a moins de 45 ans.

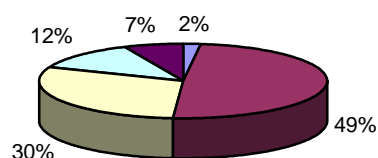
Le renouvellement des assistants maternels est d'environ 10 % par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, il existe une modification du code de l'action sociale et des familles accordant la possibilité d'un agrément pour une 4^{ème} place.

	2008	2009
Nombre d'assistants maternels agréés	3 364	3 470
dont employés en crèche familiale	78	77
dont en cessation d'activité*	267	309
(*signalés auprès des services)		
Assistants maternels inscrits sur la liste active	3 097	3 161
Nombre de places	8 566	8 859
Nombre de places actives	7 939	8 139

Source : Conseil Général, service PMI

Tranches d'âge des assistants maternels agréés en 2009



■ 18 - 25 ans ■ 26 - 45 ans □ 46 - 55 ans
□ 56 - 60 ans ■ 61 ans et +

Source : Conseil Général, Service PMI

Nombre de nouveaux agréments

Au 31/12/2007	299
Au 31/12/2008	333
Au 31/12/2009	324

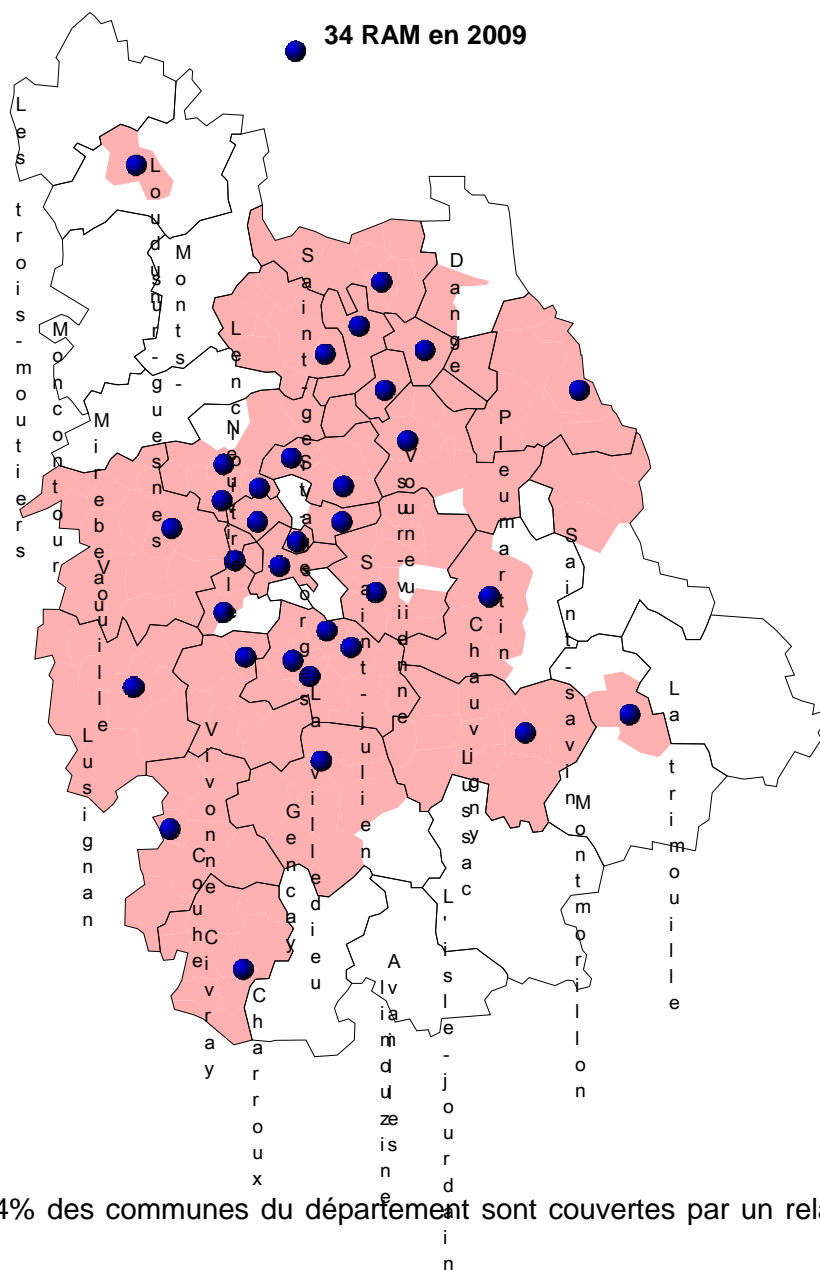
Source : Conseil Général, service PMI

Agrément pour la 4^{ème} place en 2009

Nombre demandes reçues	565	
Nombre d'accords	419	74,15%
Nombre de refus	98	17,34%
Demandes annulées	20	3,53%
En cours d'instruction	28	4,95%

Source : Conseil Général, service PMI

Couverture et localisation des Relais Assistants Maternels (RAM)



Actuellement, 64% des communes du département sont couvertes par un relais assistants maternels

Pour 2010, 3 projets de création de RAM : Communauté de communes de Vienne et Moulière (2ème RAM), Communauté de communes de Vienne et Creuse, Communauté de communes du Mirebalais.

Source : CAF

Les structures d'accueil collectif au 31/12/2009

Sur 57 sites :

48% ont un rayonnement uniquement communal.

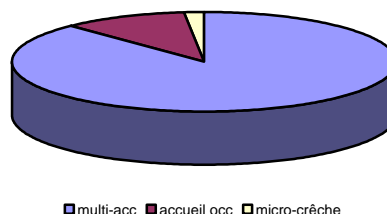
28 % ont un rayonnement intercommunal (arrangement entre communes ou avec un syndicat intercommunal).

24 % ont un rayonnement communautaire (territoire ayant une compétence petite enfance à l'échelle de la communauté de communes).

Au premier semestre 2010, 5 projets de multi-accueil sont en cours de réflexion ou d'élaboration.

Nombre de sites en accueil collectif	57
dont multi-accueil	50
dont accueil occasionnel	6
dont micro-crèche	1

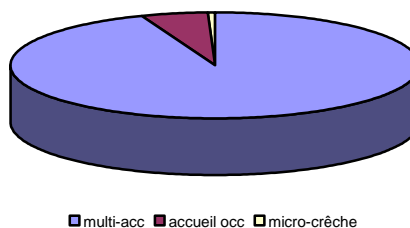
Type d'établissements



Source : Conseil Général, service PMI

Nombre de places	
en multi-accueil	1 301
en accueil occasionnel	70
en micro-crèche	9
TOTAL des places	1 380

Places en accueil collectif



Source : Conseil Général, service PMI

La répartition des structures par Communautés de Communes

	Nbre structures	Nbre places		
		multi-acc	accueil occ	micro-crèche
CC du pays Loudunais	1	15		
CC Mâble et Vienne				
CC Vienne et Creuse				
CC du Mirebalais				
CC du Lencloitrais	1	20		
CA du pays Châtelleraudais	5	173		9
CC du pays Vouglaisien	3	49		
CC du Neuillois	2	44		
CC du val vert du Clain	7	105		
CC des vals de Gartempe et Creuse	1	12		
CA de Poitiers	25	762	15	
CC de Vienne et Moulière				
CC du pays Chauvinois	1	21		
CC du pays Mélusin	1	20		
CC Vonne et Clain	2	32		
CC région de La Villedieu du Clain	4	24	34	
CC du Lussacois	1		10	
CC du Montmorillonais	1	14		
CC région de Couhé				
CC du pays Gencéen				
CC du Civraisien	1		11	
CC du pays Charlois				
Hors CC (Coussay, Cheneché, Bellefonds, Valdivienne, Civaux)	1	10		
TOTAL	57	1 301	70	9
%		94,28	5,07	0,65

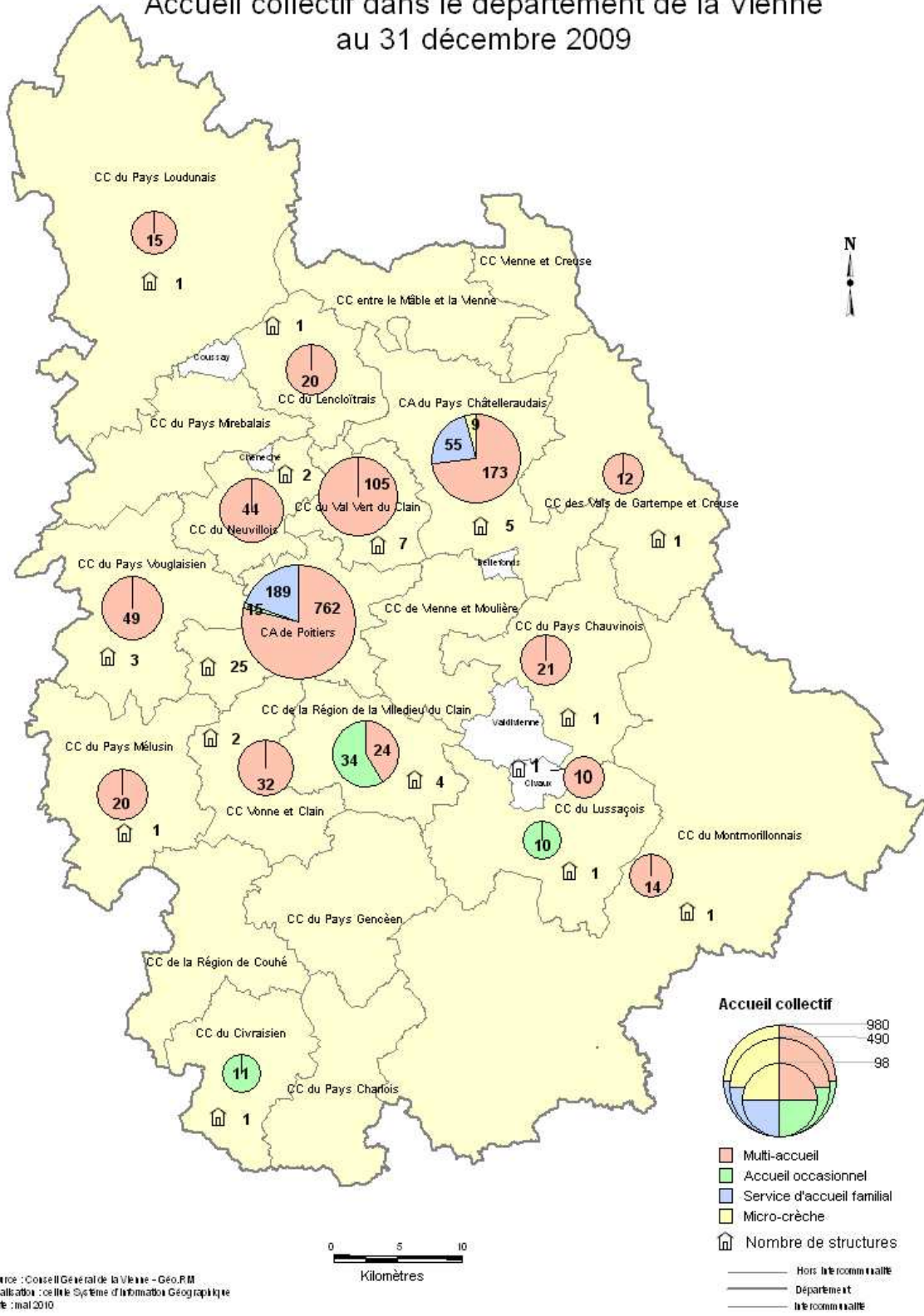
Source : Conseil Général, service PMI

En 2009, le nombre total de places proposées (multi-accueil et assistants maternels) dans la Vienne est de :

9 519 places disponibles

En 2006, le rapport « Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance » de Madame Michèle TABAROT, Députée des Alpes-Maritimes, indiquait que la Vienne était dans les 27 premiers départements offrant entre 54 et 67 places d'accueil pour 100 enfants.

Accueil collectif dans le département de la Vienne au 31 décembre 2009



Source : Conseil Général de la Vienne - Geo.P.M.
 Réalisation : cellule Système d'Information Géographique
 Date : mai 2010

Les accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 6 ans en juillet 2009

Ces 69 ALSH sont uniquement des centres de loisirs maternels (CLM) ou un mixte ALSH / CLM.

1 818 places pour des enfants de moins de 6 ans ont été disponibles au mois de juillet 2009, période d'ouverture maximale des ALSH.

77% des places sur cette période sont situées en milieu urbain et péri-urbain, et 23% en milieu rural.

Données sur le mois de Juillet 2009

	Nombre ALSH	Nombre maximum de places
CC du pays Loudunais	4	60
CC Mâble et Vienne	1	16
CC Vienne et Creuse	1	30
CC du Mirebalais	2	36
CC du Lençlois	1	24
CA du pays châtelleraudais	9	255
CC du pays Vouglaisien	5	84
CC du Neuvilleois	3	100
CC du val vert du Clain	2	88
CC des vals de Gartempe et Creuse	2	25
CA de Poitiers	20	570
CC de Vienne et Moulière	2	40
CC du pays Chauvinois	1	40
CC du pays Mélusin	1	35
CC Vonne et Clain	2	90
CC région de La Villedieu du Clain	5	104
CC du Lussacois	1	16
CC du Montmorillonais	2	38
CC région de Couhé	1	40
CC du pays Gencéen	1	25
CC du Civraisien	1	50
CC du pays Charlois	1	32
Hors CC (Coussay, Cheneché, Bellefonds, Valdivienne, Civaux)	1	20
	69	1 818

Source : DRJSCS

La répartition de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans la Vienne

L'accueil en structures collectives en 2009

1 380 places étant disponibles en collectif, 1 place est en moyenne occupée par 3,7 enfants.

Nombre enfants
5 088

Source : Conseil Général, service PMI

L'accueil individuel en 2008

En 2008, 36,2% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis chez un assistant maternel (25% au niveau national).

En novembre 2008, 75% des enfants accueillis chez les assistants maternels ont moins de 3 ans. (source Imaje 2008)

L'accueil au domicile des parents reste très marginal dans notre département.

16 % des parents bénéficient du complément d'activité à taux plein pour 18,1% au niveau national.

12,2% en bénéficient à taux partiel pour 10,9% au niveau national. (source Imaje 2008)

Nombre d'enfants de **0 à 2 ans révolus** gardés :
(non inclus les plus de 3 ans)

Par un assistant maternel
5 298

Source : CAF/MSA

Par employé de maison	Par employé de maison
113	20

Source : CAF/MSA

Par parent ayant cessé son activité	
à taux plein	à taux partiel
2 189	1 706

Source : CAF/MSA

Le taux de couverture départementale de l'offre d'accueil en 2008

48,13% en 2008 (Taux de couverture nationale 2007 : 48,1 %)

Définition :

Numérateur = Nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel + nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés chez les familles et bénéficiaires de la PAJE garde à domicile (ici les parents sont employeurs) + nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés chez les familles et bénéficiaires de la PAJE structure (les parents font appel à un prestataire) + nombre de places en structure d'accueil

Dénominateur = Nombre d'enfants de moins de 3 ans allocataires

Source : CAF/MSA

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Les familles en situation d'insertion

En 2008, les minima sociaux pris en compte correspondaient à :
RMI / RSA ; AAH ; API.

10 % des enfants de moins de 6 ans vivent dans des familles bénéficiant de minima sociaux.

Nombre d'enfants de moins de 6 ans dont les parents bénéficient d'un minima social	3 473
------------------------------------------------------------------------------------	-------

Source : CAF/MSA

Nombre d'enfants des familles bénéficiant des minima qui ont utilisé un multi-accueil(1)	694*
------------------------------------------------------------------------------------------	------

(* 15 établissements n'ont pas pu fournir de chiffres)

Source : Conseil Général, service PMI

(1) Ce nombre fait suite à une question posée sur les bilans annuels des multi-accueil adressés à la PMI et stipulée de la façon suivante :

« Nous faire parvenir la partie du projet d'établissement ou de service (cf à l'article L. 214-7 et D. 214- 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles) spécifiant :

« [...] les modalités selon lesquelles vous garantissez l'accueil d'un nombre déterminé d'enfants non scolarisés âgés de moins de 6 ans à la charge des bénéficiaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion, de l'allocation de parent isolé, de l'allocation de solidarité spécifique ou des primes forfaitaires instituées [...] qui vivent seuls ou avec une personne travaillant ou suivant une formation rémunérée et qui ont une activité professionnelle ou suivent une formation rémunérée [...] »

« Le nombre d'enfants mentionné au premier alinéa de l'article L. 214-7 est fixé chaque année par la personne physique et morale gestionnaire de l'établissement ou du service. Ce nombre ainsi que les modalités [...] figurent dans une annexe au projet d'établissement ou de service [...] qui est transmise au Président du Conseil Général. »

Les enfants porteurs de handicap ou maladie chronique

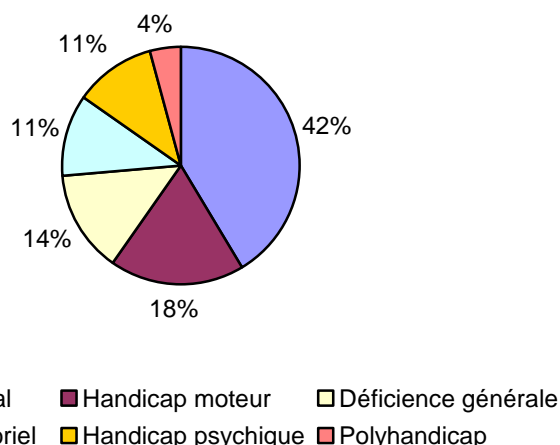
La répartition des enfants en situation de handicap âgés de 0 à 6 ans en 2008

Le lieu d'habitation des enfants se situe majoritairement autour des grandes agglomérations où se trouvent les institutions ou services adaptés à leurs besoins.

Communautés de Communes	Nombre d'enfants
CA Poitiers	102
CA Pays Châtelleraudais	41
CC du Pays Loudunais	17
CC du Montmorillonnais	16
CC du Val Vert du Clain	11
CC du Neuvilleois	10
CC de Vienne et Moulière	9
CC de la Villedieu du Clain	9
CC du Civraisien	8
CC de Vonne et Clain	8
CC du Pays Gencéen	< 5
CC du Pays Vouglaisien	< 5
CC du Lussacois	< 5
CC du Pays Chauvinois	< 5
CC du Pays Mélusin	< 5
CC de Vienne et Creuse	< 5
CC des Vals de Gartempe et Creuse	< 5
CC de la Région de Couhé	< 5
CC du Mirebalais	< 5
CC Mâble et Vienne	< 5
CC du Pays Charlois	< 5
CC du Lençloîtrais	< 5
Hors CC (Coussay, Cheneché, Bellefonds, Valdivienne, Civaux)	< 5
TOTAL	280

Source : MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La répartition des enfants de 0 à 6 ans en fonction du type de handicap



Source : MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Définitions :

Handicap moteur : Une déficience physique est une atteinte (perte de substance ou altération d'une structure ou fonction, physiologique ou anatomique) de la motricité, c'est à dire de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir, quels que soient le but ou la fonction du mouvement produit.

Handicap mental / intellectuel : Perturbation du degré de développement des fonctions cognitives telles que la perception, l'attention, la mémoire. Cette déficience peut être acquise comme elle peut être congénitale.

Handicap psychique : Déficience dont les symptômes varient, mais les personnes peuvent présenter, à divers degrés, des troubles de la pensée, des émotions ou du comportement qui interfèrent significativement avec les exigences de la vie quotidienne ou les empêchent d'y faire face.

Handicap sensoriel : troubles de la perception auditive ou visuelle, principalement.

Polyhandicap : handicap grave à expressions multiples chez lequel la déficience mentale sévère et la déficience motrice associées entraînent une restriction extrême de l'autonomie.

Déficiences générales : maladie chronique invalidante ou maladie aiguë grave entraînant une altération dans les activités de la vie.

Source : MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

L'impact financier dans la Vienne du choix du mode d'accueil en 2008

La Caf et la Msa apporte 47% du financement d'une place en multi-accueil

MULTI-ACCUEIL	Mini	Maxi	Moyen	Participation des parents	Coût moyen pour la collectivité*
Coût d'une place	7 604 €	19 810 €	13 636 €	2 280 €	4 125 €
Coût d'une heure facturée	6,05 €	10,29 €	8,20 €	1,37 €	2,48 €

* part à charge de la collectivité après signature d'un CEJ avec la Caf, soit 30,25%

CRECHE FAMILIALE	Mini	Maxi	Moyen	Participation des parents	Coût moyen pour la collectivité*
Coût d'une place	8 406 €	13 691 €	11 692 €	1 745 €	4 285 €
Coût d'une heure facturée	6,38 €	9,22 €	7,86 €	1,12 €	2,88 €

* part à charge de la collectivité après signature d'un CEJ avec la Caf, soit 36,65%

ACCUEIL OCCASIONNEL	Mini	Maxi	Moyen	Participation des parents	Coût moyen pour la collectivité*
Coût d'une place	2 605 €	9 464 €	5 900 €	732 €	2 124 €
Coût d'une heure facturée	7,55 €	13,95 €	8,94 €	1,11 €	3,22 €

* part à charge de la collectivité après signature d'un CEJ avec la Caf, soit 36%

Le salaire moyen d'un assistant maternel est de 775 € mensuel pour 818 € au niveau national.

Dans la Vienne un assistant maternel a gardé en moyenne 3 enfants distincts au cours de l'année 2008.

(source Imaje 2008)

CHEZ L'ASSISTANT MATERNEL

93.4 % des parents paient entre 1.71€ et 3.42 € net de l'heure (hors prime d'entretien),
et 4.8 % des parents paient entre 3.42 € et 6.84 € net de l'heure.

Participation résiduelle des parents : minimum 15% après le bénéfice de la Paje (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

Source : CAF

Contact observatoire : Véronique MAIN, Coordonnatrice du Contrat Enfance Jeunesse Départemental
Direction Générale Adjointe des Solidarités
Service de Protection Maternel et Infantile
39 rue de Beaulieu
86034 POITIERS CEDEX

☎ 05 16 52 60 27

✉ coordonnateurcej@cg86.fr